LOURDES Cœur des Pyrénées
VILLE DE LOURDES

INFORMATION MUNICIPALE

PLAN ROUTE : AVENUE MARÉCHAL FOCH

Du 7 au 15 mars 2024

Du 7 au 15 mars 2024, en raison de la poursuite des travaux de réfection de voirie, des perturbations de stationnement et de circulation sont à prévoir sur l'avenue Maréchal Foch :

À PARTIR DU LUNDI 11 MARS, 8 H, LA CIRCULATION SERA BLOQUÉE À TOUS EN RAISON DE L'OUVERTURE TOTALE DE LA TRANCHÉE. MERCI D'ANTICIPER ET DE PRENDRE VOS PRÉCAUTIONS POUR STATIONNER VOTRE VÉHICULE EN DEHORS DE CETTE ZONE.

LE SENS UNIQUE DE CIRCULATION EST MIS EN PLACE POUR FLUIDIFIER LE TRAFIC ET PROTÉGER LES PERSONNELS PRÉSENTS SUR SITE. POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DES AUTRES, MERCI DE NE PAS EMPRUNTER LA VOIE À CONTRE-SENS.

STATIONNEMENT

Du 7 au 15 mars, le stationnement est interdit avenue maréchal Foch, dans sa portion comprise entre l'avenue Maréchal Juin et la rue Edmond Michelet. Ainsi que sur les places de stationnement situées sur la contre-allée de la rue Edmond Michelet, à l'arrière du château de Soum.

Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique.

Ville de Lourdes, 2 rue de l'Hôtel de Ville - 65100 Lourdes
Tél : 05 62 94 65 65 | E-mail : sg@ville-lourdes.fr

www.lourdes.fr
@VilledeLourdes

INFORMATION MUNICIPALE

CIRCULATION - DU JEUDI 7 AU LUNDI 11 MARS À 8 H :

La chaussée sera rétrécie et la circulation ramenée à une seule voie à sens unique, avenue Maréchal Foch, dans sa portion comprise entre l'avenue Maréchal Juin et la rue Edmond Michelet, dans le sens avenue Francis Lagardère vers le centre-ville.

Les véhicules circulant sur l'avenue Maréchal Foch en provenance du centre-ville seront déviés par l'avenue Maréchal Juin, la place Capdevielle, la rue Anselme Lacadé, la place du Champ-Commun Sud, la rue Rouy, la place des Pyrénées, le giratoire de la rue des Pyrénées, le boulevard Roger Cazenave, la rue Edmond Michelet puis l'avenue Foch.

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h.

CIRCULATION - DU LUNDI 11 MARS À 8 H AU VENDREDI 15 MARS À 17 H :

La circulation sera barrée à tous (riverains inclus), avenue Maréchal Foch, dans sa portion comprise entre l'avenue Maréchal Juin et la rue Edmond Michelet.

Les véhicules circulant sur l'avenue Maréchal Foch en provenance du centre-ville seront déviés par l'avenue Maréchal Juin, la place Capdevielle, la rue Anselme Lacadé, la place du Champ-Commun Sud, la rue Rouy, la place des Pyrénées, le giratoire de la rue des Pyrénées, le boulevard Roger Cazenave, la rue Edmond Michelet puis l'avenue Foch.

Les véhicules circulant sur l'avenue Maréchal Foch en provenance de l'avenue Francis Lagardère seront déviés par la rue Edmond Michelet, le boulevard Roger Cazenave, le giratoire de la rue des Pyrénées, la place des Pyrénées, la rue Rouy, la place du Champ-Commun Sud puis l'avenue Maréchal Foch.

En vous remerciant pour votre compréhension et restant à votre écoute,

La Ville de Lourdes

Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique.

Ville de Lourdes, 2 rue de l'Hôtel de Ville - 65100 Lourdes
Tél : 05 62 94 65 65 | E-mail : sg@ville-lourdes.fr

www.lourdes.fr
@VilledeLourdes